

« La Fonction publique, pour réaliser le service public, une idée moderne »

N° de paragraphe	AMENDEMENTS
0,4	<p>0.4 A l'inverse, le quinquennat d'Emmanuel Macron est marqué par la poursuite et l'approfondissement de l'offensive néolibérale. Ce sont les principes structurants et les valeurs de la Fonction publique hérités de la Libération et des lois statutaires de 1983-84 qui <i>ont directement visés, subissent une volonté de démantèlement</i>, notamment celui que la Fonction publique réalise l'essentiel du service public avec des personnels sous statut.</p>
0,5	<p>0.5 Le gouvernement redéfinit les orientations stratégiques des politiques publiques tout en se désengageant de leur mise en œuvre sur les collectivités locales et le secteur concurrentiel. Ce qu'il favorise, c'est une logique de service minimum, à l'opposé de celle de services publics protecteurs et redistributifs, clé de voûte de notre modèle social. C'est dans ce contexte que s'opèrent des réorganisations de services, des externalisations de services et de missions voire des privatisations. Véritable cheval de Troie, le projet de loi 3DS (décentralisation, différenciation, déconcentration et simplification) vise la fragmentation de l'action publique et de la mise en œuvre des politiques publiques, au risque d'aggraver les inégalités et d'affaiblir l'accès aux droits <i>déjà fortement remis en cause par les politiques libérales précédentes</i>.</p>
1,1 paragraphe 13	<p>Les politiques d'austérité, centrées sur la baisse des dépenses publiques et soutenues par des campagnes d'opinion massives, martèlent l'idée qu'il y aurait une urgence impérieuse à baisser les dépenses publiques et qu'il faudrait donc se résoudre à moins de services publics. <i>Les services publics sont systématiquement présentés comme des coûts et jamais comme des investissements, avec l'idée fausse que le privé ferait mieux. La FSU dénonce cette présentation biaisée et unilatérale.</i></p> <p>Les nombreux dysfonctionnements constatés dans la distribution du matériel de vote lors des élections régionales et départementales en juin 2021 en fournit pourtant un contre-exemple significatif.</p> <p>Le consentement à l'impôt en est altéré. Les politiques néo-libérales affaiblissent l'État social et ses capacités redistributives, creusant inégalités sociales et territoriales.</p>
1,1 paragraphe 14	<p>Lors de sa campagne électorale de 2017, E. Macron s'était engagé à supprimer 120 000 postes de fonctionnaires (70 000 dans la fonction publique territoriale, 50 000 dans la fonction publique de l'État), s'inscrivant ainsi dans la droite ligne de la <i>doxa européenne du libéralisme européen</i>.</p> <p>La crise des gilets jaunes, la contestation sociale dans son ensemble dans laquelle la FSU a occupé une place centrale pour initier des mobilisations dans la fonction publique ont contraint le président à renoncer à cette promesse de campagne dans la fonction publique d'État. Ramenée à 10 500 l'an dernier puis à 6 400 environ dans le cadre du budget 2022, cet objectif ne sera pas atteint. Pour autant, le gouvernement détruit chaque année autant d'emplois publics qu'il le peut, en contradiction flagrante avec les besoins de plus en plus importants de services publics de qualité. Dans la fonction publique territoriale, l'ambition destructrice reste affichée sans que l'on en ait un</p>

	bilan chiffré revendiqué par le gouvernement.
1,1 paragraphe 15	Du point de vue de la fiscalité, le gouvernement d'E. Macron a progressivement supprimé la taxe d'habitation, déstabilisant les collectivités locales et le financement des services publics locaux et de proximité. En conséquence , l'accès aux services publics est de plus en plus difficile dans les zones rurales, les espaces péri-urbains, les banlieues populaires et les territoires ultra-marins, alimentant ainsi les phénomènes de paupérisation, de désertification et d'abandon de territoires.
1,1 paragraphe 17	Le mouvement social des Gilets Jaunes a également montré à quel point les questions de financements des politiques publiques favorables a priori à la transition écologique nécessitaient une prise en compte des inégalités sociales que le gouvernement avait totalement négligées. que le pouvoir d'achat et l'urgence de la transition écologique doivent être pensés ensemble. Cette mise en évidence renvoie à la nécessité de défendre résolument une justice fiscale de plus en plus mise à mal par la diminution de la fiscalité progressive et des impôts pour les plus fortuné.e.s (ISF, flat tax) ou sur les profits des entreprises (baisse de l'impôt sur les sociétés, CICE, CIR).
1,1 paragraphe 19	Les transformations de la société, vieillissement, garde des enfants, handicap, élévation du niveau de qualifications, formation continue, font évoluer les besoins des individus... Les mobilités matérielles et immatérielles nécessitent des infrastructures accessibles à tous et sobres énergétiquement il n'y a pas d'alternative. il n'y a pas de planète B. Les enjeux collectifs environnementaux nécessitent des investissements gigantesques et un traitement cohérent, dont le marché, par nature, est bien incapable. Pour répondre à tous ces défis de manière plus efficace, les services publics, producteurs de richesses, doivent être considérés comme un investissement pour l'avenir, pour une société juste et solidaire pour toutes et tous.
1,2.2 paragraphe 36	La dématérialisation de l'action administrative sert à transformer les politiques publiques. Elle rompt l'égalité de traitement, éloigne les populations de l'administration, particulièrement les plus précaires, vise à baisser les dépenses publiques et favorise l'externalisation-privatisation. Elle pourrait permettre Elle permet des suppressions massives d'emplois dans les fonctions les plus automatisables. Les mandats de Clermont-Ferrand sur ce sujet sont réaffirmés. La crise sanitaire n'a pas à servir d'alibi à plus de dématérialisation. Elle éloigne les usager-e-s des services publics, dégrade la qualité du service et amène à terme à leur suppression.
1,2,2 paragraphe 37	Tout cela coûte cher à l'État en pertes des compétences et en capacités d'agir. Le collectif "Nos services publics" a estimé ce coût global à 160 milliards d'€. Tous ces processus constituent une rupture avec la nature même du service public à la française, conçu aujourd'hui comme un donneur d'ordre, simple régulateur, coordonnant des acteurs divers chargés de la mise en œuvre, avec un impact réel sur le rendu des missions. Les mises en concurrence, les privatisations et les délégations de services publics empêchent la réalisation réelle d'un service public de qualité. Hôpital, transports, formation continue, travail social, orientation scolaire... la baisse des coûts précède la nécessité de répondre aux besoins. L'idéologie de la baisse des coûts met de côté l'impératif de répondre aux besoins. Les conditions de travail des personnels et d'accueil des usager-e-s se dégradent. L'intérêt général est incompatible avec la recherche de profits privés comme l'ont démontré l'incapacité du privé à diffuser la propagande électorale ou à garantir le fonctionnement permanent des numéros d'urgence. Le marché traite de manière inégalitaire territoires et populations selon les profits espérés.
1,2,3 paragraphe 39	La loi de transformation de la fonction publique de 2019 La FSU s'oppose à la loi de transformation de la fonction publique de 2019 : en effet, elle a largement réduit les compétences des CAP. Pourtant, le rôle des élu.es était important dans les mutations et l'affectation des personnels. De même, la disparition annoncée des Comités techniques et des CHSCT, après les élections professionnelles, au profit d'une instance inspirée

	<p>du privé, n'aura de social que le nom. Les syndicats de la FSU devront s'y battre, dans un cadre réglementaire moins propice, pour faire entendre leurs revendications, défendre les personnels et la qualité du service public. Le remplacement des CT par les CSA, avec des ajustements dans les compétences de ces instances, fait courir le risque de perte de capacités d'analyse et d'action des représentant-es des personnels. Cela est une attaque forte contre le paritarisme afin d'affaiblir les syndicats. C'est une offensive supplémentaire contre la démocratie en tentant d'évincer les contre-pouvoirs.</p>
<p>1,3,1 paragraphe 47</p>	<p>L'égalité d'accès aux services publics sur l'ensemble du territoire passe par un financement à la hauteur. Pourtant, l'ajustement par les dépenses publiques est au cœur du programme de stabilité 2021-2027 porté par le gouvernement français à Bruxelles. En perspective c'est l'austérité et la vente à la découpe des services publics. Pour la FSU, il faut au contraire investir dans les SP pour incarner les principes républicains pour garantir les principes républicains d'égalité et de solidarité auprès des populations qui sont de plus en plus abandonnées. C'est un enjeu social et démocratique.</p> <p>L'état des services publics et la demande populaire imposent un financement national bien plus important pour implanter, réimplanter, développer des services publics partout, attirer des candidats aux concours par une revalorisation du point d'indice et de meilleures conditions de travail, former et recruter des fonctionnaires. Le plan de relance gouvernemental induit surtout une diminution des budgets ministériels de façon pérenne et s'inscrit dans une logique d'aides aux entreprises sans compensation en terme de politique sociale et environnementale.</p> <p>Pour assurer un financement équitable et pérenne, la politique fiscale doit être juste, efficace, égalitaire et redistributive. La FSU est favorable à une réforme de la fiscalité basée sur un impôt justement réparti. Pour que l'ensemble des services publics soient partout de qualité, accessibles et disponibles dans les mêmes conditions, des règles nationales de financement ainsi que la mise en œuvre de véritables péréquations sont nécessaires. Cela passe par une nécessaire réflexion sur la place de l'impôt en France à rebours des politiques menées depuis des années et de la théorie mensongère du ruissellement.</p>
<p>1,3,2 paragraphe 51</p>	<p>La crise sanitaire a également révélé la fragilité de secteurs stratégiques comme celui des industries pharmaceutiques que l'État s'est avéré totalement incapable de mobiliser à sa juste mesure alors que la vie de millions de personnes en dépendait directement. Les vaccins contre la COVID ont été produits par des alliances entre « acteurs issus de la recherche publique » et groupes pharmaceutiques privés qui ont imposé leurs conditions de vente et d'exploitation à l'ensemble des pays dans une logique commerciale mortifère. La levée des brevets s'impose pour protéger les populations, et pas seulement celles des pays les plus riches. Faut-il créer un service public du médicament (recherche, production, distribution) ? La FSU revendique la création d'un SP du médicament, qui irait de la recherche à la distribution en passant par la production, et demande à participer à son élaboration.</p> <p>La crise sanitaire a aussi mis en exergue la nécessité d'augmenter le budget de la recherche publique. Son niveau extrêmement bas et les lois de démantèlement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche aggravent toujours plus son fonctionnement. De nombreux domaines de recherche sont concernés : médical, écologique, social, climatique ... La FSU revendique une augmentation conséquente et immédiate du budget de la recherche publique.</p>
<p>1,3,3 paragraphe 57</p>	<p>Le statut protège les fonctionnaires des pressions qu'elles soient politiques, patronales, économiques ou religieuses et ainsi leur permet et même leur impose d'y résister. La question du statut doit redevenir centrale. La FSU s'engage à mener une campagne pour expliquer son rôle, sa nécessité et son renforcement. De ce point de vue le recours accru aux contractuels est un affaiblissement pour toutes et tous. La FSU portera comme revendication le recrutement de fonctionnaires et la titularisation des contractuel-les et de tous les non-titulaires, le refus de l'uberisation des métiers, y compris par l'embauche de personnes parfois contraintes</p>

	à l'auto-entrepreneuriat, comme par exemple à l'université, afin que ces dernier.es bénéficient du statut (voir II.4).
2,2 paragraphe 76	<p>La lutte pour l'égalité professionnelle passe également par l'éradication des violences sexistes et sexuelles au travail. Si le protocole d'accord de 2018 a permis des avancées significatives comme le plan de lutte obligatoire contre les violences et la désignation d'un-e référent-e du personnel au sein des CHSCT, sa mise en œuvre est loin d'être partout satisfaisante. Les dispositifs d'écoute, de recueil et de traitement des signalements de violences sexistes et sexuelles tardent à être mis en place se déploient trop lentement, et cela doit être fait dans l'année. Le plan de formation de l'ensemble des agent-es et en premier lieu des hiérarchies, revendiqué par la FSU, se déploie trop lentement. La FSU s'appuiera sur les plans d'actions Égalité professionnelle pour contraindre les employeurs à mettre fin aux violences au travail, à mettre en place des mesures rigoureuses de protection des victimes et enfin à élaborer une autre organisation du travail égalitaire et protectrice.</p> <p>La FSU demande qu'un guide juridique soit déployé courant 2022 dans tous les services permettant à tous les personnels de connaître leurs droits et les devoirs des employeurs en cas de violences sexuelles et sexistes.</p>
2,3,1 Paragraphe 78	2.3.1 Gagner une vraie reconnaissance de la valeur professionnelle de toutes et tous !
2,3,1 paragraphe 79	<p>Avec l'expérience, la valeur professionnelle est le principe qui, dans le statut, assoit le déroulement de la carrière. Sa définition, la critérisation de son appréciation sont cependant l'objet de confrontations nombreuses et permanentes, notamment avec les promoteurs des logiques managériales. Ceux-là la réduisent au concept étriqué et arbitraire de la performance individuelle au mépris du sens de l'intérêt général et du service public. Ils cherchent en outre à soumettre l'ensemble des constituants de la carrière, mais aussi de la rémunération, à leur définition au rabais. La FSU s'y oppose et revendique que la valeur professionnelle ne fasse pas l'objet d'une appréciation unilatérale ou d'une définition arbitraire de la hiérarchie, mais repose sur la détermination de critères partagés et connus de tous. Enfin, le principe selon lequel la valeur professionnelle des fonctionnaires s'apprécie sur la carrière est contredit par l'instauration de contingentements de certains grades et échelons. La FSU s'oppose résolument à ces approches managériales, corollaires des logiques néolibérales, vertébrées par l'austérité budgétaire qui dénaturent le droit statutaire à la carrière. Elle défend la déconnexion de l'évaluation et de la carrière et s'oppose au renforcement de la place du « mérite » – comprise comme notion managériale subjective et arbitraire visant à une subordination accrue des personnels – dans l'avancement.</p> <p>Dans l'éducation nationale la FSU revendique que la réflexion sur les pratiques professionnelles soit le fait de collectifs de travail et d'échanges non hiérarchiques fondés sur la base d'une entraide mutuelle sans entrave à la liberté pédagogique et professionnelle de chacun-e.</p>
2,4,1 paragraphe 91	<p>La FSU revendique la titularisation rapide de toutes et tous les contractuel-les et non-titulaires sur la base du volontariat et avec garantie de formation si nécessaire ; titularisation un plan qui garantisse la titularisation rapide de toutes et tous les contractuel-les qui le souhaitent, prenant en compte les services effectués, suivant un calendrier et des modalités négociées (volume de titularisations, examens professionnels et concours réservés, conditions d'affectation, formation adaptée...), adaptées à chaque secteur.</p>

<p>2,4,2,1 paragraphe 95</p>	<p>La FSU réaffirme ses mandats développés au congrès de Clermont-Ferrand, notamment la création d'un corps de catégorie B-type de la Fonction publique intégrant et reclassant les AESH déjà recruté-es, et la suppression des PIAL.</p> <p>Pour permettre l'accès à des emplois à temps complet, pour toutes et tous les AESH actuellement sous contrat, en restant sur les missions d'accompagnement, le temps de travail doit mieux intégrer, le temps de concertation avec l'ensemble des membres des équipes pluri-professionnelles, le temps de formation continue nécessaire à l'adaptation aux différents niveaux d'enseignement et aux différents handicaps, le temps de préparation. De plus, le temps d'accompagnement doit mieux prendre en compte la réalité des besoins des élèves au-delà des seules heures de classe. A minima, le temps de travail annuel doit être compté sur 45 semaines pour toutes et tous. La prise en compte de leurs trajets professionnels doit être effective.</p> <p>Quelles autres pistes peuvent être étudiées pour articuler cette revendication de temps complet avec la réalité de la semaine scolaire et la spécificité de l'accompagnement ?</p> <p>La refonte de la grille et l'introduction de l'avancement automatique est une avancée à mettre à l'actif des mobilisations des personnels mais qui contourne la création d'un corps. Le pied de la nouvelle grille est trop bas, l'espace indiciaire reste trop étroit et le rythme d'avancement ne permet pas une réelle progression de la rémunération.</p> <p>L'accès aux dispositifs d'action sociale reste insuffisant. L'ensemble des AESH doivent être recruté-es sur titre 2.</p> <p>La FSU revendique la reconnaissance d'obligations réglementaires de service calquées sur le temps scolaire pour les AESH.</p>
<p>2,4,3 paragraphe 99</p>	<p>La transposition de la LTFP au décret 86-83 du 17 janvier 1986 se traduit par l'énumération des compétences des CCP qui s'en trouvent ainsi renforcées. Mais il est inacceptable que cette liste soit limitative. Dans les trois versants, la possibilité pour les CCP d'être saisies de toute situation professionnelle individuelle doit être rétablie. A minima, les CCP doivent être consultées sur les refus de revalorisation triennale de la rémunération et sur les litiges liés à la rédaction des contrats de travail. De plus les CCP d'affectation et de non-renouvellement des CDD doivent être rétablies afin de garantir le respect de l'égalité et la transparence dans la gestion des contractuel.les et non-titulaires.</p>
<p>2,4,4 paragraphe 101</p>	<p>La FSU combat depuis le début le projet de réforme de l'assurance chômage. Celui ci prévoit d'exclure du régime plus de 300 000 salarié-es parmi les plus précaires, annule le principe de rechargement des droits et fait peser la responsabilité de la précarité et la perte d'emploi sur les travailleur-euses. Si la FSU s'est félicitée des suspensions successives de la réforme suite aux décisions du conseil d'État après des recours déposés par les organisations syndicales, la logique et le cœur de la réforme restent à combattre. En effet, alors que le gouvernement justifiait sa réforme par une amélioration des chiffres du chômage avant la crise sanitaire, il entend poursuivre sa mise en œuvre malgré la crise économique qui en découle. La FSU poursuivra donc son action pour contribuer à la mobilisation contre cette réforme, la développer et gagner de nouveaux droits pour toutes et tous pour l'abrogation de la réforme de l'assurance chômage qui est une régression sociale et pour gagner de nouveaux droits pour toutes et tous.</p> <p>la FSU exige que l'attestation employeur, absolument nécessaire pour faire valoir ses droits à Pôle Emploi, soit délivrée le dernier jour du contrat de travail.</p>
<p>2,5,2</p>	<p>La FSU revendique une refonte des échelles de rémunération qui redonne de l'amplitude aux traitements et rehausse tous les</p>

<p>paragraphe 109</p>	<p>débuts de carrière : une revalorisation significative des catégories C et B ; une catégorie A plus cohérente intégrant en A+ les corps dont le doctorat est une condition de recrutement. la FSU revendique pour les agent-es contractuel-les non-titulaires une progression automatique dans les grilles indiciaires sans forcément passer par une évaluation hiérarchique. la FSU revendique également une grille nationale par catégorie pour tous les agents et agent-es contractuel-les non-titulaires de la fonction publique. Une politique de requalification ambitieuse des emplois et de promotion des personnels est nécessaire pour tenir compte de l'évolution des métiers et des qualifications, et reconnaître l'ensemble des agent-es aujourd'hui sous-rémunéré-es au regard de la réalité des fonctions qu'ils exercent.</p>
<p>2,6 paragraphe 119</p>	<p>L'action sociale doit voir ses budgets augmentés, sécurisés (3 % de la masse salariale) et utilisés à plein par les instances d'action sociale. Les différences de traitement entre agent-es de la Fonction publique sont inacceptables et les harmonisations doivent se traduire par une amélioration pour toutes et tous. Maillon essentiel de l'action sociale, le nombre de personnels assistant-es de service social doit augmenter significativement et les services d'action sociale doivent être renforcés ainsi que les moyens de communication. La communication de l'employeur auprès des personnels est défailante dans certains ministères. La FSU exige plus de volontarisme dans ce domaine.</p>
<p>2,7,1 paragraphe 124</p>	<p>Dans la négociation télétravail ouverte par la ministre chargée de la Fonction publique, la FSU s'est engagée avec détermination pour porter les revendications des personnels et aboutir à un accord qui a été signé par toutes les organisations syndicales. L'enjeu de préserver une définition juridique fondée par l'article 133 de la loi du 12 mars 2012 est fondamental. Celle-ci exclut de fait nombre d'expériences en matière de travail à distance durant la crise sanitaire, et notamment de télé-enseignement subies pendant les confinements. La FSU défend, dans les textes réglementaires comme dans la pratique, les principes de volontariat des personnels et de la réversibilité de leur choix, mais aussi les limites des quotités de service en télétravail et le respect total de la séparation entre vie privée et activité professionnelle. L'accord sur le développement du télétravail dans la Fonction publique pose de graves problèmes : - il n'introduit pas de garanties suffisantes, laissant à la hiérarchie toute latitude pour déterminer dans quelles circonstances le télétravail peut être imposé aux agent.es (notion de "circonstance exceptionnelle"). - il vise explicitement à développer le télétravail pour en faire une modalité de travail parmi d'autres, et non pas une forme liée à des situations ponctuelles.</p>
<p>II,7,2 paragraphe 130</p>	<p>La FSU récuse toute redéfinition de nos métiers et de la durée du travail qui aggraverait encore nos conditions d'emploi et de travail y compris sous prétexte d'une éventuelle revalorisation salariale. Face à l'offensive contre les acquis des personnels, la FSU réaffirme son action revendicative pour réduire le temps, la durée réelle et la charge de travail, améliorer les conditions de travail. Les gains de productivité du travail permis par l'évolution des technologies notamment numériques doivent aussi être redistribués aux agents sous forme de réduction du temps de travail pour gagner les 32 heures hebdomadaires. La FSU met en débat l'instauration de la semaine de 4 jours (proposition de mandat d'étude).</p>
<p>2,8</p>	<p>La FSU continuera d'intervenir pour que la PSC réduise les inégalités en termes de couverture santé, de prévention et de</p>

<p>paragraphe 143</p>	<p>prévoyance, en intégrant les solidarités intergénérationnelles, familiales, de revenus et territoriales. La FSU ne doit pas signer le projet d'accord sur la protection sociale complémentaire (contradictoire à son mandat en faveur du 100% sécu, et visant à développer l'assurance privée) et demande le retrait de cette mesure. La FSU se prononce contre le projet de "Grande Sécu", fondé sur l'augmentation de la CSG et le recul du financement de la Sécu par les cotisations sociales, et la définition d'un "panier de soins" à l'appréciation du gouvernement.</p>
<p>2,9 paragraphe 151</p>	<p>La FSU demande l'abandon définitif du projet de réforme instaurant un système par points, l'ouverture de discussions pour améliorer le système actuel, l'augmentation immédiate au niveau du Smic des minima de pension. Le système de retraites doit être conforté et amélioré pour garantir un montant de pension permettant à toutes et tous de vivre correctement. La FSU prendra toute sa place pour dénoncer toute velléité gouvernementale d'amoindrir les droits sociaux et pour défendre notre modèle social. La FSU participera aux mobilisations pour défendre le système de retraite par répartition et pour regagner la retraite à taux plein à 60 ans à 37,5 annuités (moins pour les métiers les plus pénibles).</p>

Zoom : Pour la laïcité

<p>Paragraphe 159</p>	<p>La laïcité rend possible l'exercice réel de la liberté de conscience en créant les conditions pour chacun de réaliser des choix raisonnés. C'est pourquoi l'école publique laïque doit recevoir de l'État les moyens humains et matériels, nécessaires à toutes ses missions. La FSU s'oppose au dualisme scolaire dans la perspective de la nationalisation de l'enseignement privé sous contrat et toutes les tentatives d'affaiblir le service public d'Education au profit du secteur privé. La FSU rappelle son exigence que les fonds publics ne financent que les écoles et établissements publics. Elle dénonce les financements au-delà des obligations légales de l'enseignement privé, l'attribution du caractère d'utilité publique à des fondations qui financent des établissements hors-contrat, ainsi que les contournements de la loi pour soutenir des établissements sous ou hors contrats.</p>
-----------------------	---